

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 11/12/2023 Date d'affichage : 11/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHE, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX, M. Thibault PUGNAT, Mme Alicia GUILLOT-BERNIER.

Absent(es) : M. Ludovic PAYEN

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS (Pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET), M. Raphaël MABBOUX (Pouvoir à M. Serge PAGET)

Secrétaire de séance : Mme Alicia GUILLOT-BERNIER.

### Délibération du Conseil Municipal n°2023-080

#### ASSOCIATION A.B.C., GESTIONNAIRE DE LA MICRO-CRECHE

##### ▪ Attribution de subvention

Madame Adeline HENNICHE, adjointe au Maire, rapporteur, rappelle la création de l'association A.B.C. par un groupe de parents qui, en collaboration avec la Commune, a œuvré à la réouverture de la micro-crèche qui a eu lieu le 12 novembre 2012.

La commune est consciente que le service proposé par l'association A.B.C. est important pour certaines familles du village et souhaite soutenir celle-ci dans un cadre bien précis.

Dans le cadre du soutien de la commune aux activités de l'association, le rapporteur :

- Propose de valider le versement d'un acompte de **10 000€** dans l'attente des pièces justificatives de la demande de subvention.

Après débat, l'assemblée note que l'association A.B.C. doit nous fournir dès le début du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, les éléments ci-dessous :

- La demande de subvention 2024
- Le bilan définitif 2023
- Le bilan prévisionnel 2024
- La convention d'objectifs et de financement

De ce fait, le rapporteur propose :

- De valider le versement d'un acompte de 10 000€ dans l'attente des pièces justificatives de la demande de subvention.
- D'examiner avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 le bilan prévisionnel 2024 dans le but de réécrire la convention d'objectifs, et de mettre en place avec l'association A.B.C. et ses partenaires, les actions nécessaires à la continuité de l'activité.

Le Conseil Municipal, son adjointe au Maire entendue, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

18

**VALIDE** le versement d'un acompte de **10 000,00€** dès le mois de janvier 2024 et inscrit au budget 2024 dans l'attente des éléments ci-dessus demandés.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,  
mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire.  
Fait à CORDON, le 18 décembre 2023

Envoyé en Sous-préfecture le **19 DEC. 2023**  
Affiché le **19 DEC. 2023**

Le Maire,  
Mr François PARIS

La secrétaire de séance,  
Mme Alicia GUILLOT-BERNIER



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Mme Alicia Guillot-Bernier, the secretary of the meeting.